

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-104 du 27 Mars 1985

portant nomination de Directeurs de Services Publics et du Directeur Général de la Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACCB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 19 Mars 1985 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 20 Mars 1985,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées dans les fonctions ci-après, les personnes dont les noms suivent :

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- Directeur de l'Information et de la Propagande : Camarade Michel OUASSA
- Directeur des Communications: Camarade Alphonse d'OLIVEIRA
- Directeur des Télécommunications : Camarade Honoré VIGNON
- Directeur de l'Agence Bénin Presse : Camarade Evariste DEGLA
- Directeur du Centre de Documentation et des Services de l'Information : Camarade Gisèle LIGAN

.../...

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET DE BASE

- Directrice des Enseignements Maternel : Camarade Eunice OTCHOUN née OGOUMA

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

- Directeur Général de la Société de Transit et de Consignation du Bénin (SOTRACOB) : Camarade Mouyinou SANNI-AGATA

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Mars 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances et de l'Economie absent, le
Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Didier DASSI

Ampliatiions : PR 8 SA/CC 6 ANR 6 CPC 6 PPC 4 SGCEN 4 Ministères 60
Intéressés 7 IGE et ses Sections 4 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-ONEPI Gde
Chanc. 3 DB 4 DCF-DTCP-DI-DSDV 16 DPES-DPCA au MTAS 4 SPD 2 BCP 1
UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-